



Sommaire : Page 1, page 2. L'été en plus.

Un bon, des tas.

Disclaimer :

Les prestations indiquées dans cet article sont celles du passé et n'engagent en rien une conclusion certaine pour l'avenir. Cet article n'est pas une invitation à l'investissement et n'est pas un conseil de placement personnalisé. En ce sens, les éventuelles actions promotionnelles sont une opportunité, mais elles ne doivent pas cacher qu'investir n'est pas un jeu, mais un acte réfléchi, encadré par une législation spécifique. Bref, contactez-nous si vous envisagez la chose afin de réaliser vos opérations correctement et dans le bon ordre !

La ruée vers l'heur

Le dernier bon d'état à 1 an se présentera au remboursement le 4 septembre, avec un précompte mobilier réduit à 15 %. Vu l'ampleur de la souscription en 2023 (22 milliards quand même), tous les acteurs financiers sont sur les rangs pour proposer une alternative. Et chacun d'y aller de son refrain, y compris l'état qui proposera une nouvelle souscription à 12 mois, mais dont les conditions seront connues le 3 septembre, avec souscription du 5 au 13. Le roi est mort, vive le roi.

Aura-t-il la même prestance ? Sans le savoir, les assureurs tentent de présenter au chaland des opportunités différentes, car il est difficile de se comparer à un bon d'état si on n'est pas banque. Donc, pourquoi ne pas explorer de nouveaux chemins, en prenant les précautions d'usage (voir *disclaimer* en colonne de gauche) ? La branche 23 n'a globalement pas démerité depuis le début d'année avec des rendements qui tournent autour des 5 %, mais avec aussi, il faut le dire, des performances très bonnes pour les uns et nettement moindres pour les autres. La récente correction a pu freiner quelques ardeurs, sans doute bien utilement. La branche 23 ½ (pure invention de ma part) apporte son lot de certitudes, accompagné d'un avenir fluctuant malgré tout. Cette branche factice (qui est en fait de la branche 23 pure) est celle dans laquelle je place les fonds à échéance que j'ai déjà évoqué dans le Lignes Bleues n° 25, et dont j'explique les principes dans ma fiche pratique n° 13, disponible en téléchargement sur mon site lignebleue.biz, rubr. librairie.

Mais attention : comparaison n'est pas raison. En réalité, on ne compare même rien du tout ici, les produits étant largement différents, et avec des buts qui le sont tout autant. Et puis surtout, l'offre que certains vous mettent sous le nez présente parfois des aspects cachés, comme ces frais qui plombent la rentabilité affichée. Autant savoir... que votre courtier préféré est là aussi pour vous communiquer cette réalité afin que vous puissiez faire le meilleur choix.

À votre service,

Éditeur responsable

Bernard Poncé, Gérant de
Ligne Bleue srl
FSMA 0.832.888.322

Avenue du Parc 8
5004 Bouge (Namur)
Gsm : 0494 725753

info@lignebleue.biz
www.lignebleue.biz

© Images : Freepik.com et
Arthis Monq.

Désabonnement ?

Envoyez-nous simplement
un mail avec vos coordonnées
et la mention « STOP
LB ».

Congés à venir



Notamment suite à l'affaire des certificats Triodos, je serai **en congé du 27 août au 13 septembre**. En pratique, je reste joignable par gsm (laissez un message en cas de répondeur) ou whatsapp, **mais uniquement pour les cas urgents**. Pour les demandes normales, contactez mes partenaires en direct (infos en **actualité du 30 juin**). Merci d'avance pour votre compréhension.

Action tax Athora prolongée

Athora a décidé de prolonger son action tax **jusqu'à fin novembre**. Pour être précis, l'encodage de votre demande de versement nouveau ou complémentaire doit se faire le 29 novembre 2024 au plus tard. Et les fonds devront être sur le compte de la compagnie pour le 6 décembre au plus tard. Pour rappel, cette action permet de ne pas payer la taxe de 2 % sur les versements sur contrat Fortune by Athora qui investit en branche 23 (à risque boursier). L'investissement minimum est de 10.000 €.

Infos et petit commentaire personnel en **actualités du 20 mai**.



Actualités sur notre site www.lignebleue.biz

Un peu de tout



Avec huit partenaires, on se bouscule parfois au portillon question dernières nouvelles. Il est dès lors impossible de les reprendre ici en détail. Je les ai réunies en un article que vous pourrez découvrir en **actualités du 19 juin**.

A noter que j'y évoque la hausse des taux proposés chez Patronale en branche 26. Je serai curieux de voir s'il y aura une adaptation début septembre en rapport avec le bon d'état.

On s'attardera aussi sur les contrat à l'étranger avec l'info publié par Baloise sur le sujet.

AFER Europe +

Si vous êtes titulaire d'un contrat AFER, vous savez que l'association AFER Europe + défend vos intérêts auprès de l'assureur. J'en suis administrateur, notamment en charge des développement internet. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion d'aller voir votre nouveau site, vous serez agréablement surpris (www.afer-europe.com/cal/). Mais des changements sont encore à venir. En effet, nous subissons toujours le poids d'un gestion passée qui mélangeait les couteaux et les serpillières, ce qui ne veut rien dire. Justement ! Avec le webmaster attiré de l'association, j'ai mis en route une reprise en main de tous les paramètres de notre site, y compris l'inscription aux futures newsletters. Autre nouveauté, vous pourrez contacter les administrateurs en direct, par mail. Enfin, nous passerons sur un site **.be**, marquant ainsi notre ancrage belge. Infos à venir.